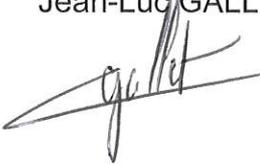


2022

9

N°11

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DE LA VIENNE</p> <p>ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT-LOUDUN</p> <p>COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN</p> <p>*****</p> <p>Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11</p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN</b></p> <p>*****</p> <p><b>SEANCE DU 12 Septembre 2022</b></p> <p>L'an Deux Mil Vingt Deux, le Lundi.12 septembre à 18 H 30, Le Conseil municipal de Ceaux en Loudun s'est réuni sous la présidence de Régis SAVATON en qualité de Maire.</p> <p><b>PRESENTS :</b> M. Mmes Hervé BERTHON, Juliette BIGOT épouse BOURDIER, Jean-Marie ACIER, Adjoint ; Audren REIGNIER, Evelyne MENNESSON, Francette MAUPOINT, Katia FIORILLO, François MEUNIER, GALLET Jean-Luc, Nicolas AUBERT</p> <p><b>Excusés :</b> Pouvoir de Bruno LIAIGRE à Audren REIGNER, Pouvoir d'Alicia DUPRÉ à Juliette BIGOT, Pouvoir de Nicolas BOISSELLIER à Régis SAVATON, Pouvoir de Jérôme AOUATE à Nicolas AUBERT.</p> <p><b>Secrétaire :</b> M. Jean-Luc GALLET</p>
<p><b><u>Objet de la délibération:</u></b></p> <p>Convention d'occupation du domaine public entre la commune et Bouygues Télécom pour l'installation et l'exploitation d'une station radioélectrique</p> <p>certifié exécutoire par le certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 13/09/2022 ; et de la publication le 13/09/2022 A ceaux en loudun le 13/09/2022 signature du maire Régis SAVATON</p>	<p>Le maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation d'une station radioélectrique par Bouygues Télécom sur le terrain communal cadastré section Q N° 195 d'une superficie de 690m<sup>2</sup>, situé « Bois de Neuille » 86200 Ceaux en Loudun.</p> <p>L'assiette du pylône sera uniquement sur 80 m<sup>2</sup> de cette parcelle.</p> <p>Une redevance annuelle de 500 € sera perçue par la commune.</p> <p><i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <i>Donne son accord pour l'occupation du domaine public</i></li> <li>● <i>Autorise le maire à signer la convention et tout acte s'y rapportant.</i></li> </ul>
	<p>Le Maire, Régis SAVATON</p>  <p>Pour extrait conforme, Le secrétaire Jean-Luc GALLET</p> 

AR Prefecture

086-218600443-20220912-20229N11-DE  
Reçu le 13/09/2022  
Publié le 13/09/2022